Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_066-DE

MAIRIE DE HELLÉAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Modalités de vote : Vote à main levée

Le 29 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Jacques MALEY, Le Maire, suivant convocation transmise le jeudi 22 octobre 2026 par voie dématérialisée, accompagnée de la note de synthèse. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2026.

En présence de : BRIEND Philippe, GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, LE TARNEC Claude, LOC'H Ana-Maria, MALEY Jean-Jacques, NIOBEY Patrick, ROHEL Stéphane, TAHON Emilie, TOUZÉ Elodie

Secrétaire de séance : NIOBEY Patrick

2026-066 - REPAS DE L'AMITIE - TARIFS 2026

Rapporteur : MALEY Jean-Jacques

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité avec le comité consultatif des affaires sociales se chargent de l'organisation du repas de l'Amitié.

Monsieur le Maire rappelle que le repas de l'Amitié se déroulera le dimanche 06 décembre 2026.

Le repas sera préparé par le traiteur KER NILOU 56120 HELLÉAN ; celui-ci s'élève à 27€/personne et l'apéritif par le bar "La Barrique" de Helléan ; celui-ci s'élève à 4€/personne.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, jusqu'à présent, ce repas est offert aux habitants de Helléan ayant 70 ans et plus et payant pour les personnes de moins de 70 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'offrir le repas aux habitants de Helléan de 70 ans et plus et de fixer le prix du repas des moins de 70 ans à 32 € pour l'année 2026.

Un colis sera offert aux habitants de Helléan de 70 ans et plus qui sont hospitalisés.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_066-DE

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 29 octobre 2026

La présidence de séance,
Jean-Jacques MALEY, Le Maire

Le secrétariat de séance,
Patrick NIOBEY